

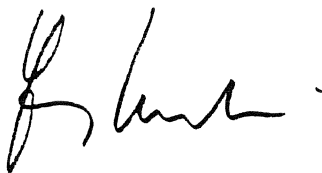
MEMORANDUM

Les parties signataires ont constaté, s'agissant du financement des contrats de formation en alternance, le décalage important entre le montant des contributions des entreprises non assujetties à la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue et celui des prises en charge dont elles bénéficient.

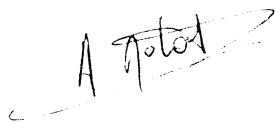
Elles demandent en conséquence à l'Etat d'apporter un complément de financement spécifique, permettant de contribuer au développement dans ces entreprises des contrats d'adaptation et de qualification.

Fait à Paris, le 11 juin 1987

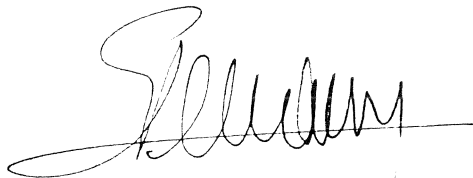
Pour le C.N.P.F.



Pour la C.F.D.T.



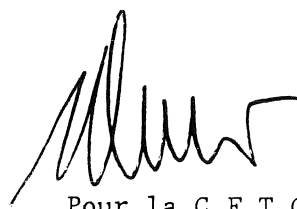
Pour la C.F.E.-C.G.C.



Pour la C.G.T.F.O.



Pour la C.G.P.M.E.



Pour la C.F.T.C.



Pour la C.G.T.